RAPPORT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT 2024 AMPLEGEST PRICING POWER US

L'équipe ESG



Lou COPPERMANN
Analyste ESG
I.coppermann@amplegest.com



Stéphane CUAUResponsable de la Politique ESG s.cuau@amplegest.com



Maxime DURAND
Responsable de la notation ESG
m.durand@amplegest.com



Alexandre NEUVY
Directeur Gestion Discrétionnaire
a.neuvy@amplegest.com



Abdoullah SARDI Responsable de la notation ESG a.sardi@amplegest.com

AMPLEGEST
50 bd Haussmann 75009 paris - 0140 67 08 40
www.amplegest.com
SAS au capital de 1638 790€ - RCS Paris 494624273
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407
Agrément AMF n°: GP07000044

Introduction

L'objectif de notre engagement actionnarial est double : améliorer les pratiques ESG des entreprises en les sensibilisant et minimiser les risques ESG qui pourraient avoir des externalités négatives sur les résultats financiers

Depuis 2018 (date de sa première politique de vote), la société Amplegest a choisi d'exercer pleinement et de manière indépendante ses prérogatives d'actionnaire dans une démarche de progrès en cohérence avec ses valeurs.

L'année 2020 a marqué un tournant important dans notre démarche d'Investisseur Responsable avec la formalisation de notre première politique d'engagement actionnarial.

En 2024, nous avons poursuivi notre effort de dialogue avec les entreprises pour la quatrième année consécutive en accroissant le nombre de lettres d'engagement et de réunions partiellement ou entièrement dédiées à l'ESG. Les principaux sujets abordés ont été l'environnement et la politique de rémunération des dirigeants.

Notre définition de l'engagement actionnarial

En tant qu'Investisseur Responsable, Amplegest tient à exercer ses prérogatives d'actionnaire dans le respect du principe de protection des **droits des actionnaires minoritaires** et d'**équité entre les actionnaires**. Notre objectif est d'inciter les entreprises à de **meilleures pratiques** dans le domaine de l'environnement, le social et la gouvernance.

Pour ce faire, la société Amplegest a défini une politique d'engagement actionnarial permettant la mise en œuvre d'un **dialogue actionnarial** avec les émetteurs, y compris avec les émetteurs non détenus en portefeuilles.

Notre dialogue actionnarial s'inscrit dans une démarche d'**accompagnement et de progression** pouvant entraîner un investissement mais également un désinvestissement.

Nos actions 2024 en résumé



57% de vote contre

540 résolutions votées

46 meetings sociétés





*Nous avons la volonté de voter à 100% pour nos titres en portefeuilles.

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

RAPPORT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT 2024 AMPLEGEST PRICING POWER US

Nos principaux votes contre en 2024

Les rémunérations des dirigeants et des administrateurs sont analysées sous l'angle de la transparence, de la cohérence et de l'équité ainsi qu'au regard de l'association des salariés.

Vote contre en 2024

15%

En matière de renouvellement des commissaires aux comptes, nous sommes attentifs à la durée de fonction du cabinet qui ne devra pas excéder 15 ans. Nous analysons également les montants des honoraires de missions accessoires d'audit et de conseil.

Vote contre en 2024

10%

Nous soutenons le dépôt de résolutions externes améliorant les droits des actionnaires, la gouvernance, la responsabilité sociale ou environnementale de l'entreprise.

Les autres types de résolution qui pourraient être proposés aux actionnaires sont analysés au cas par cas conformément aux principes de la présente politique et de la politique ESG.

L'exercice de nos droits d'actionnaires

Notre politique de vote

Depuis 2019, les équipes de gestion Actions font appel aux services de Proxinvest (racheté par Glass Lewis)pour la mise en œuvre de la politique de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

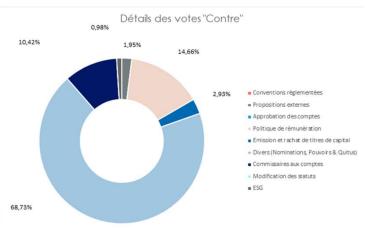
Le principe général dégagé pour la politique de vote est le suivant : influencer de manière positive les entreprises dans lesquelles Amplegest est investie dans l'intérêt de ses clients et des minoritaires ; cette initiative s'inscrit dans une démarche de progrès avec une vision à long terme.

A partir des règles définies par l'équipe de gestion Actions, Proxinvest instruit et analyse les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées à leurs actionnaires. À l'issue d'une analyse, les équipes de gestion Actions confirment ou infirment la recommandation de Proxinvest en votant directement aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies.

Rapport de vote 2024 du fonds Amplegest Pricing Power US

En 2024, pour le fonds Amplegest Pricing Power US, les équipes de gestion Actions ont voté à 40 assemblées générales, soit **98** % de l'encours sous gestion en Asset Management (les 7 % restants non votés sont dus à des contraintes techniques).

- Ces assemblées ont donné lieu au vote de 540 résolutions.
- Dans 43% des cas, les gérants ont voté « oui » et dans 57%, ils ont voté « non ».
- Les résolutions relatives à la rémunération sont celles que nous avons le plus contestées (15% des votes « non »), suivies par celles relatives aux commissaires aux comptes (10% des votes « non »).



pour comprendre

avons par ailleurs poursuivi notre questionnement sur les données climatiques communiquées par les entreprises, ainsi que sur les stratégies de réduction d'émissions et d'alignement sur les accords de Paris.

AMPLEGEST 50 bd Haussmann 75009 paris - 01 40 67 08 40 www.amplegest.com

SAS au capital de 1638 790€ - RCS Paris 494624273 Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407 Agrément AMF n° : GP07000044 Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

Des exemples de sociétés contactées par l'intermédiaire des lettres d'engagement



Xfab est une fonderie spécialisée dans le développement et la production de puces sur tranches de silicium pour circuits numériques ou analogiques intégrés ainsi que pour de nombreux dispositifs semiconducteurs destinés à être utilisés dans les produits de clients. Questions : impact de l'intelligence artificielle, politique de gestion de l'eau dans le cycle production Réponses : équipe Al dédiée (sécurité, régulation), politique de gestion de l'eau, objectifs de réduction ambitieux.

Interpump

Interpump fabrique et commercialise des pompes à piston haute et très haute pression, des systèmes de pompage utilisés dans le transport des fluides.

Questions : éclaircissements sur le nature et le volume des émissions scope 3, interrogations sur la politique de rémunération.

Réponses : objectif en cours de définition, rémunération à des fins d'embauche



Microsoft est une multinationale américaine dont l'activité principale consiste à développer et vendre des systèmes d'exploitation et des logiciels.

Questions : gestion de l'intelligence artificielle (régulation, sécurité...) et explication sur l'abandon des objectifs climatiques validés par le Sbti.

Réponses : en attente de réponse

RAPPORT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT 2024 AMPLEGEST PRICING POWER US

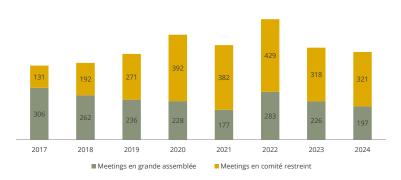
Le dialogue : nos actions individuelles et collectives

Notre démarche d'actions collectives et individuelles

Les équipes de gestion d'Amplegest rencontrent régulièrement les représentants des entreprises de notre univers d'investissement (518 meetings en 2024). Parmi ces meetings, nous en avons effectué 30 sur l'ESG.

Ces rencontres permettent de questionner les dirigeants et leurs représentants sur la stratégie des sociétés, leurs projets de développement, leurs objectifs financiers et extra-financiers. Elles constituent, de ce fait, le cœur du processus d'analyse de l'équipe de gestion.

Nos rencontres avec les sociétés



Parmi ces 518 meetings, nous avons effectué 46 meetings pour le compte du fonds Amplegest Pricing Power US.

Notre dialogue actionnarial avec les entreprises poursuit un double objectif :

- Mieux connaître les entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques via le dialogue et l'exercice de nos droits d'actionnaires pour la protection des intérêts clients et des actionnaires minoritaires.

Pour atteindre ce double objectif, Amplegest a mis en place deux niveaux de dialogue actionnarial : les actions individuelles et les actions collectives.

Les actions individuelles

Les lettres d'engagement ont pour objectif de questionner les entreprises pour lesquelles des efforts de transparence dans le domaine E, S et G sont attendus;

Notre politique d'action individuelle a été initiée au troisième trimestre 2020, et nous l'avons amplement déployée ces 3 dernières années. En 2024, nous avons envoyé 29 lettres d'engagement comparé à 17 lettres envoyées en 2023 et 15 lettres en 2022.

Concernant Amplegest Pricing Power US, nous avons envoyé 6 lettres d'engagement (soit 15% du fonds en nombre de positions) centrées sur :

- Les risques liés au déploiement de l'Intelligence artificielle
- Les stratégies climatiques des entreprises
- ☐ La mixité et la diversité
- La rémunération des dirigeants

Les actions collectives

En 2024, nous avons participé à aucune action collective.

AMPLEGEST 50 bd Haussmann 75009 paris - 0140 67 08 40 www.amplegest.com

SAS au capital de 1638 790€ - RCS Paris 494624273 Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407 Agrément AMF n° : GP07000044 Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

RAPPORT DE VOTE ET D'ENGAGEMENT 2024 AMPLEGEST PRICING POWER US

Nos signatures d'initiatives internationales

À la suite de la signature des PRI en 2019, du CDP en 2020 et du 30% Club France Investor Group en 2021, nous avons intégré l'initiative Climate Actions 100+ en 2024.

Le Climate Action 100+

Climate Action 100+ est une initiative menée par les investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.









Nos projets pour cette année 2025

Pour cette année 2025 nous avons pour ambition d'implémenter les projets suivants :

- Label ISR: Après Amplegest Pricing Power (2020) et Amplegest Digital Leader (2022), le fonds Amplegest Pricing Power US a été labelisé ISR en 2024. Nous souhaitons poursuivre dans cette direction en 2025 en renforçant notre niveau d'intégration ESG sur certains fonds déjà existants dans le but de parvenir également au label.
- Intégration ESG généralisée : après un travail préparatoire conduit en 2024, de nouveaux fonds Amplegest intègreront pleinement l'ESG en 2025 (approche en sélectivité, vote...) sur les investissements en titres vifs.
- Trajectoire climatique des portefeuilles : l'implémentation de notre modèle climatique Celsius en 2024 nous permet désormais de suivre au plus près les progrès/retards des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, nous permettant de dialoguer de façon plus concrète avec les sociétés. Un effort tout particulier sera fait sur ce sujet en 2025 dans nos lettres d'engagement.

Vos interlocuteurs

Jean-François Castellani

Directeur du développement AM Associé jf.castellani@amplegest.com 0180972228

Cédric Michel

Relations Investisseurs - Distribution France c.michel@amplegest.com 0153932323

Paul Raoulx

Relations Investisseurs - Distribution France p.raoulx@amplegest.com 0153932323

Thomas Soussan

Relations Investisseurs Institutionnels - France t.soussan@amplegest.com 0153932323

Xavier Coquema

Responsable Distribution Internationale x.coquema@amplegest.com 0180505703

Document remis à titre d'information, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance du DICI et du prospectus visé AMPLEGEST par l'AMF. Les OPCVM présentent un risque de perte en capital. Il peut ne pas convenir à tous les investisseurs. Ce 50 bd Haussmann 75009 paris - 01 40 67 08 40 document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre de service, une incitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à tout autre instrument financier. Il ne s'agit pas d'un conseil en investissement.

Numéro d'immatriculation ORIAS : 08046407 Agrément AMF n° : GP07000044